



03.01 Règlement des finances

24.03.2019 / ZV

1. Généralités

- 1.1 Ce règlement des finances fixe les devoirs de tous les membres de Swiss Wrestling Fédération.
- 1.2 Les bases de ce règlement des finances sont les statuts et les règlements. En cas de litige, le règlement des finances est valable.
- 1.3 Tous les montants dus des membres seront facturés aux clubs respectifs ou aux fédérations régionales. A l'exception des membres passifs et des annonceurs du bulletin de la fédération
- 1.4 Délai de paiement, règlement disciplinaire 04.02 :

Tous les montants dus à Swiss Wrestling Fédération sont à payer dans les 30 jours dès réception de la facture. En cas d'un non-paiement d'une facture dans le délai, un premier rappel suivra. Si la facture n'est pas payée dans les délais impartis, le club et tous ses membres seront interdits, sur décision du comité central, de toutes compétitions jusqu'au paiement de la facture.

2. Cotisations

2.1 Cotisation des clubs CHF 300.00

2.2 Lien obligatoire du club / cotisation annuelle / lien CHF 150.00

Lien d'annonceur/cotisation annuelle/liens (facultatif – 50% Club/SWFE chacun) CHF 150.00

Annonces obligatoires 1/4 de page / contribution par an

Toutes les personnes licenciées ou membres enregistrés de Swiss Wrestling Fédération reçoivent le bulletin gratuitement.

2.3 Cotisation annuelle par équipe

Ligue nationale A CHF 1'500.00

Ligue nationale B CHF 750.00

1^{ère} ligue CHF 200.00

2.4 Cotisation annuelle du cadre national et candidats

Actif:	CHF	300.00
Jeunesse (Juniors et cadets):	CHF	200.00

2.5 Cotisation annuelle des membres actifs

Licence actifs	CHF	80.00
Licence juniors	CHF	65.00
Licence cadets	CHF	55.00
Licence jeunesses	CHF	25.00
Licence piccolos	CHF	20.00
Supplément sur les licences pour étranger demandées après le 31 mai:	CHF	400.00

2.6 Cotisation annuelle des membres passifs

Membre passif de Swiss Wrestling Fédération	CHF	10.00
Nombre de membres passifs minimum En rapport avec le nombre de licenciés du club	CHF	5.00

2.7 Service d'information de sport

Cotisations des clubs de LNA	CHF	150.00
Cotisations des clubs de LNB	CHF	100.00
Cotisations 1 ^{ère} ligue	CHF	50.00

3. Frais d'inscription pour compétitions

3.1 Championnat suisse individuel

En faveur de l'organisateur :		
- Seniors	CHF	30.00
- Juniors	CHF	30.00
- Cadets	CHF	25.00
- jeunesse	CHF	25.00
Surtaxe en cas d'inscription tardive	CHF	10.00

3.2 Finale championnat inter-club

LNA 1 ^{er} /2 ^{ème} place, Club organisateur	CHF	3'500.00
LNA 3 ^{ème} place, Club organisateur	CHF	500.00
Finales LNB Club organisateur	CHF	200.00

4. Dédommagements

4.1 Arbitres

Championnats par équipe de ligue nationale :

Par rencontre:

- Ligue nationale A	CHF	200.00
- Ligue nationale B	CHF	170.00
- 1 ^{ère} ligue	CHF	80.00

Ligue nationale A finale 1 ^{er} /2 ^{ème} place	CHF	250.00
--	-----	--------

Par manifestation:

- Frais de voyage LNA et LNB	billet train 1 ^{ère} classe
- Frais de voyage 1 ^{ère} ligue	billet train 2 ^{ème} classe

Le dédommagement est partagé entre les deux équipes et est à payer avant la rencontre.

Championnats individuels et tournois en Suisse par manifestation :

- Compétitions nationales et internationales	CHF	100.00
- Compétitions internationales (en CH ou à l'étranger)	CHF	120.00
- Compétitions régionales	CHF	50.00
- Frais de voyage	billet train 2e classe	

Comme par le passé, les frais d'arbitrage seront payés aux arbitres de manière individuelle le jour du déroulement du championnat suisse par le club. Après la tenue du dernier championnat suisse, la Swiss Wrestling Federation calcule le coût total des frais d'arbitrage et en tire une moyenne.

5. Taxes de transferts

5.1 Transferts nationaux

Taxe de base pour tous les transferts et retour en Suisse	CHF	50.00
---	-----	-------

Lors de la disparition d'un club, seule la taxe de base sera facturée et les membres ne sont pas soumis aux taxes ci-après.

Transferts pour seniors et juniors (cadets 50 % - Jeunesse/piccolo 0%)

Transfert pour les femmes (actives et juniors 20 %, cadets & piccolos 0 %)

1 ^{er} d'un champ. suisse de l'année en cours et/ou de l'année précédente	CHF	2'500.00
2 ^{ème} d'un champ. suisse de l'année en cours et/ou de l'année précédente	CHF	2'000.00
3 ^{ème} d'un champ. suisse de l'année en cours et/ou de l'année précédente	CHF	1'500.00
4 à 6 ^{ème} d'un champ. suisse de l'année en cours et/ou de l'année précédente	CHF	750.00
Participant à la dernière saison LNA	CHF	500.00
Participant à la dernière saison LNB	CHF	250.00

Transfert d'un étranger en Suisse

Transfert Swiss Wrestling Hutter Premium League en Swiss Wrestling Hutter Premium League	CHF	1'000.00
Transfert Swiss Wrestling Hutter Premium League en Swiss Wrestling Hutter Challenge League	CHF	500.00
Transfert Swiss Wrestling Hutter Challenge League en Swiss Wrestling Hutter Challenge League	CHF	500.00
Transfert Swiss Wrestling Hutter Challenge League en		

Swiss Wrestling Hutter Premium League	CHF	1'000.00
Transfert d'un arbitre en Suisse		
Transfert d'un arbitre international	CHF	1'500.00
Transfert d'un arbitre national	CHF	1'000.00
Transfert d'un arbitre régional	CHF	500.00

5.2 Taxes pour des lutteurs à titre de prêt (championnat par équipe)

Taxe de base pour les double-licences	CHF	50.00
---------------------------------------	-----	-------

La taxe de base est considérée comme frais d'enregistrement unique et doit être payée à chaque transfert.

Taxe pour actifs, juniors et cadets (par match)

Premium League

Par combat	CHF	200.00
Montant maximum par saison et lutteur	CHF	2500.00

Challenge League

Par combat	CHF	150.00
Montant maximum par saison et lutteur	CHF	1500.00

1ère ligue

Par weekend	CHF	50.00
Femmes (par weekend)	CHF	30.00
Montant maximum par saison et lutteur/luttrice	CHF	500.00

Combats en communauté 1ère ligue

Médaillés CS actifs dans l'année en cours par weekend	CHF	100.00
---	-----	--------

À l'exception de la taxe de base, pas de frais supplémentaires pour les combats en communauté

5.3 Transferts internationaux

Taxe pour tous les transferts	CHF	100.00
-------------------------------	-----	--------

Transferts pour seniors et juniors (cadets 50 %):

1 ^{er} d'un champ. suisse de l'année en cours et/ou de l'année précédente	CHF	5'000.00
2 ^{ème} d'un champ. suisse de l'année en cours et/ou de l'année précédente	CHF	4'500.00
3 ^{ème} d'un champ. suisse de l'année en cours et/ou de l'année précédente	CHF	4'000.00
Tous les autres membres de Swiss Wrestling Fédération	CHF	3'500.00

Pour les transferts à l'étranger, une taxe de 10% de la première somme de transfert est à payer en faveur de Swiss Wrestling Fédération par année supplémentaire.

Les demandes de transferts internationaux pour les lutteurs étrangers sont à faire chaque année auprès de la CELA via Swiss Wrestling Fédération et les frais qui incombent sont à la charge du club. Les modalités de transferts ainsi que les frais correspondants sont à trouver dans les règlements actuels de la UWW/CELA (Règlement international de transfert de lutteur).

5.4 Taxe de protêt

	LNA	LNB
Protêt championnat par équipe LN	CHF 1'000.00	CHF 500.00
Remboursement si protêt favorable	CHF 750.00	CHF 350.00
Recours pour le championnat par équipe	CHF 2'000.00	CHF 1'000.00
Remboursement si le recours est favorable	CHF 1'600.00	CHF 800.00
- Frais de séance	CHF 100.00	par membre
- Frais de voyage	billet train 2ème classe	

Après l'approbation de l'appel, les frais de réclamation seront remboursés à 100%.

6. Amendes

Le règlement des amendes s'applique au championnat par équipes, aux championnats suisses ainsi qu'à toutes les compétitions organisées par la Swiss Wrestling Federation durant l'année.

6.1 Championnats par équipe

Retrait d'une équipe après tirage au sort:

Ligue nationale A	CHF	5'000.00
Ligue nationale B	CHF	2'000.00

Absence d'un arbitre non-excuse

Les arbitres qui ne s'excusent pas en temps voulu, précisément et par écrit (pas de WhatsApp) – au moins une semaine avant la compétition pour laquelle ils ont été convoqué – envers le chef de compétition responsable doivent prendre en charge l'intégralité des coûts occasionnés. Si aucune excuse n'est donnée suite à une convocation officielle de la Swiss Wrestling Federation, il se verra infliger une amende de CHF 100.00 en plus des frais encourus.

Arbitres de ligue nationale pour les clubs de LNA et LNB

Le club qui ne peut pas nommer un arbitre qualifié, comme spécifié dans le règlement de la ligue nationale, article 2.1. Ainsi, l'article 7.1 du règlement financier entrera en vigueur. Amende de **CHF 1'000.00**.

Le club peut recruter un arbitre de la catégorie „Candidat régional“. L'amende de CHF 1'000.00 aura sa nullité et le club recevra une réduction de 25%. Amende payable, **CHF 750.00**.

La deuxième année, l'arbitre sera dans la catégorie „Régionale“ et satisfait les critères d'un examen nécessaire pour la catégorie „Nationale“. L'amende, considérée comme nulle de CHF 1'000.00 et la réduction de 25% persistent. Amende payable, **CHF 750.00**.

Après avoir réussi les examens, l'arbitre se retrouvera dans la catégorie „Nationale“. Il satisfait les critères d'un examen nécessaire pour la catégorie „Ligue nationale“. Ainsi, il sera candidat pour la „Ligue nationale“. L'amende de **CHF 1'000.00**, considérée comme nulle, et la réduction de 75% persistent. Amende payable, **CHF 250.00**.

Si l'arbitre a terminé les examens requis, il atteint la catégorie „Ligue nationale“, alors le club est exempt de toute amende. Si l'arbitre ne passe pas les examens pour la catégorie „Ligue nationale“, l'amende reste à **CHF 1'000.00** et les 75% de réduction seront considérés comme nuls. Amende payable **CHF 250.00**.

Si l'arbitre n'a pas pu saisir avec succès sa seconde chance pour la catégorie „Ligue nationale“, automatiquement l'article 7.1 du règlement financier sera à nouveau appliqué et la réduction de l'amende ne sera plus possible, jusqu'à ce que le club puisse fournir un autre arbitre de la catégorie „Ligue nationale“. Amende payable **CHF 2000.00**.

Lutteurs manquants

Pour toutes les rencontres de LN et **les matchs de promotion 1^{ère} ligue/LNB**

1 lutteur manquant	CHF	50.00
2 à 5 (inclus) lutteurs manquants	CHF	500.00

Dés 6 lutteurs manquants pour une rencontre de LNA
(ristourne de 50% au club organisateur) CHF 3'000.00

Dés 6 lutteurs manquants pour une rencontre de LNB
(ristourne de 50% au club organisateur) CHF 1'500.00

Dépassement de poids / par lutteur CHF 50.00

L'amende est caduque si le lutteur ne dépasse pas la limite de poids de la catégorie supérieur et s'il se présente au combat.

Comportement à l'encontre de l'éthique sportive

Voir règlement de la ligue nationale 10.01 paragraphe 12.9

Transmission des résultats du championnat par équipe de la LN

Manque de transmission pour les matchs à domicile
du championnat par équipe par match CHF 100.00

Pesée Hutter League

Mise à disposition trop tardive de la balance (60 minutes avant la pesée) CHF 500.00

Pesée 1^{ère} ligue

Si le temps de pesée n'est pas maintenu (à partir de 14.30 heures, durée comme en LN), une amende de CHF 200.00 sera facturée.

Les clubs qui ne mettent pas à disposition un poste d'infirmerie / Samaritains (premiers secours) lors de la Swiss Wrestling WINFORCE League et la 1^{ère} ligue, seront pénalisés d'une amende de CHF 500.00 pour tout manquement, voir règlement de ligue nationale.

6.2 Le comportement anti-sportif d'un fonctionnaire

Cartons jaunes

1er carton jaune: amende CHF 250.00

2e carton jaune: amende CHF 400.00

+ suspension pour un combat en Swiss WINFORCE League ou 1^{ère} ligue ou un championnat suisse ou un championnat par équipes actifs selon le programme annuel de la SWFE (l'ordre est déterminé par le programme annuel)

Pour chaque carton jaune supplémentaire, une amende de Fr. 500.00 sera infligée et un carton jaune sur deux entraînera une nouvelle suspension.

Cartons rouges :

1er carton rouge : amende CHF 500.00

+ suspension pour un combat en Swiss WINFORCE League ou 1^{ère} ligue ou un championnat suisse ou un championnat par équipes actifs selon le programme annuel de la SWFE (l'ordre est déterminé par le programme annuel)

2e carton rouge : amende CHF 750.00

+ suspension pour un combat en Swiss WINFORCE League ou 1^{ère} ligue ou un championnat suisse ou un championnat par équipes actifs selon le programme annuel de la SWFE (l'ordre est déterminé par le programme annuel)

Pour chaque carton rouge supplémentaire, une amende de Fr. 500.00 ainsi qu'une suspension seront infligées.

Infraction à l'article 3

Compétitions UWW CHF 500.00

6.3 Autres

Infraction aux règlements et aux statuts CHF 100.00

Infraction contre les directives de formation des entraîneurs de clubs CHF 300.00

7. Participation financière

7.1 Licences

Taxes de base

- Caisse de Swiss Wrestling Fédération 80 %

- Fédérations régionales 20 %

7.2 Transferts

Pour tous les transferts (sans les arbitres)

- au club donnant (dernière licence) 60 %

- à Swiss Wrestling Fédération 30 %

- à la Fédération régionale 10 %

7.3 Arbitres

- à Swiss Wrestling Fédération pour les arbitres internationaux et nationaux 100 %

- à la région pour les arbitres régionaux 100 %

8. Cotisation par région formation arbitres

8.1 Région I

Cotisation de base CHF 600.00

Cotisation par arbitre CHF 50.00

8.2 Région II

Cotisation de base CHF 600.00

Cotisation par arbitre CHF 50.00

8.3 Région III

Cotisation de base CHF 600.00

Cotisation par arbitre CHF 50.00

Lors de difficultés d'interprétation de ce règlement, la version en français, adoptée par le comité central, fait foi.